



Fédération des clubs des initiés du Québec

Exigences de la FCIQ pour un nouveau club

- Être autorisé préalablement par la FCIQ pour une demande de formation d'un nouveau club (envoi d'un courriel à la FCIQ);
- Avoir un minimum de 14 membres intéressés;
- Verser à la FCIQ une cotisation de 1 400 \$ sous forme de deux (2) versements égaux : le premier lors de la création du club et le second, six (6) mois après pour son encadrement. Si toutefois, la création se réaliserait entre le 1^{er} janvier et le 30 juin de l'année, la cotisation individuelle des membres débiterait que le 1^{er} janvier de l'année suivante à un coût moindre.
- Une cotisation supplémentaire spéciale peut aussi être demandée pour chacun des membres;
- Déposer à la FCIQ les documents officiels (Ordre du jour, immatriculation) à la fin de sa première année (30 juin);
- Nommer un agent de communication;
- S'engager à ce que les membres du premier conseil exécutif (président, vice-président, secrétaire-trésorier et agent de communication) demeurent en place pour période de deux (2) ans;
- Établir un comité de sélection.

Exigences de la FCIQ pour un club existant

- Faire parvenir à la FCIQ la composition de son nouvel exécutif au 1er juin;
- Communiquer à la FCIQ le nom du membre « Initié de l'année » au 1er juin;
- Inclure obligatoirement le mot « Initiés » dans le nom du club et l'inscrire dans le certificat d'immatriculation;
- Communiquer à la FCIQ le nom de l'agent de liaison au 1er juin de chaque année;
- Déléguer au congrès ou colloque et à l'assemblée générale, au moins trois (3) membres du club, préférablement les membres du conseil exécutif du club;
- Tenir les rencontres officielles du club le matin, au minimum deux fois par mois à l'exception des mois de juillet, août et décembre;
- Transmettre le nombre de références à la FCIQ au moins deux fois par année (au 1er janvier et au 1er juin).

Exigences d'un club pour un membre

- Tenir à jour son profil au site Web de la FCIQ;
- Donner à chaque rencontre au moins une référence;
- Participer aux réunions de son club avec constance et assiduité;
- Fournir des occasions d'affaires à tous les membres de son club;
- Respecter les règles du déroulement de l'assemblée;
- Respecter les règles du bon fonctionnement général de son club;
- Honorer le coût de sa cotisation annuelle avant le 30 juin de chaque année;
- Participer aux activités de la FCIQ;
- Contribuer à l'enrichissement de ses pairs;
- Référer à ses pairs des occasions d'affaires réelles, incontestables et vérifiables;
- Privilégier ses pairs en toutes circonstances;
- Rechercher des occasions d'affaires en fonction des besoins de ses pairs;
- Contribuer à un climat de saine camaraderie au sein de son club;
- Faire preuve d'aucune discrimination de quelque nature que ce soit envers l'un ou l'autre de ses pairs;
- Faire preuve dans ses actes ou ses paroles, de référence envers ses pairs et veiller au maintien de la bonne réputation des membres de son club.